2020 - 16 novembre

Groupe Hebdomadaire n°47

SHOM 300 ans d'hydrographie

Avis aux navigateurs

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 INFORMATIONS
- 1.1 Avis spéciaux
- 1.2 Avis préliminaires et temporaires

CHAPITRE 2 CORRECTIONS
- 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe
- 2.1 Cartes
- 2.2 Instructions Nautiques
- 2.3 Livres des Feux
- 2.4 Radiosignaux
- 2.5 Autres ouvrages

CHAPITRE 3 MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS
- 3.1 Cartes
- 3.2 Instructions nautiques
- 3.3 Livres des feux
- 3.4 Radiosignaux
- 3.5 Autres ouvrages

TABLES RECAPITULATIVES

© 2020 Shom - FRANCE - Tous droits réservés - Les copies des avis aux navigateurs sont autorisées mais ne peuvent être vendues.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

Les navigateurs sont invités :

À consulter le Guide du Navigateur, volume 1 (documentation et information nautiques, édition 2012), et en particulier le chapitre 8 relatif à l'information nautique.

À se conformer aux prescriptions fournies dans ce chapitre au paragraphe 8.4 pour transmettre des renseignements, notamment ceux ayant un caractère d'urgence (dangers, anomalies dans la signalisation, ...).

Avertissement concernant la conservation des GAN

Les règles de conservation des groupes d'avis aux navigateurs sont précisées au règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (article 221-V/27).

Pour l'ingénieur général de l'armement (hydrographe)
Laurent KERLÉGUER
directeur général du Shom
L'ingénieur en chef de l'armement (hydrographe) Jean-Claude LE GAC
directeur des opérations, de la production et des services

GLOSSAIRE

Français	English
Principaux mots courants utilisés dans le GAN	Principal key Words used in NTM
Porter	Insert
Ajouter	Add
Rayer	Delete
Remplacer, modifier	Amend
Déplacer ... de x en y	Move... from x to y
Remplacer y par x	Replace y with x
Au Sud de	Southwards
Au SW de	South-westwards
Cadre Ouest, cadre Sud (de la carte)	W border, S border
Entre	Joining
À toucher le point a) ci-dessous	Adjacent to ... a) above
Voisin du point a) ci-dessous au NE	Close NE of ... a) above
Etendre la courbe de 100 m vers le NE pour inclure...	Extend 100 m contour NE to enclose ...
Entourée d'une courbe de 200 m	Enclose by 200 m contour
Trait tireté	Pecked line
Trait pointillé	Dotted line
Un seul trait plein	Single firm line
Un double trait plein	Double firm line
Annexe graphique	Accompanying block
Nota	Accompanying note

CHAPITRE 1

INFORMATIONS

Section 1.2 Avis préliminaires et temporaires

20 47-P-08. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — Câble sous-marin. (Taunton, 20-5648(P))

1. Les travaux de pose du câble sous-marin "Amitié" entre Nahant Bay (USA), Widemouth Bay (England) et la Forêt domaniale du Porge (France) sont en cours le long du tracé suivant (WGS 84) :
Segment 1.1

Positions approximatives

42 27,41 N — 70 56,14 W
42 26,13 N — 70 51,24 W
42 25,52 N — 70 49,94 W
42 23,22 N — 70 45,74 W
42 26,89 N — 70 48,98 W
42 28,36 N — 70 45,79 W
42 30,40 N — 70 43,44 W
42 32,12 N — 70 39,87 W
42 33,72 N — 70 39,55 W
42 34,38 N — 70 38,36 W
42 35,01 N — 70 36,24 W
42 34,55 N — 70 32,96 W
42 37,04 N — 70 33,33 W
42 38,05 N — 70 32,82 W
42 40,64 N — 70 32,84 W
42 41,45 N — 70 33,18 W
42 42,64 N — 70 31,96 W
42 45,20 N — 70 23,29 W
42 45,41 N — 70 20,48 W
42 47,19 N — 70 15,17 W
42 43,88 N — 70 02,04 W
42 41,48 N — 70 00,64 W
42 36,28 N — 69 50,05 W

42 35,10 N — 69 44,18 W
42 26,23 N — 69 23,79 W
42 21,32 N — 69 01,28 W
42 26,80 N — 68 35,61 W
42 32,26 N — 68 18,74 W
42 34,19 N — 68 01,68 W
42 33,30 N — 67 48,81 W
42 21,43 N — 67 22,56 W
42 19,78 N — 67 15,97 W
42 17,77 N — 66 12,38 W
42 02,43 N — 65 18,26 W
41 49,74 N — 64 32,16 W
41 49,52 N — 62 30,07 W
42 08,78 N — 61 26,06 W
42 13,30 N — 60 52,30 W
42 19,24 N — 55 24,79 W
42 33,89 N — 52 15,41 W
42 31,54 N — 51 58,33 W
41 54,41 N — 51 05,07 W
41 44,80 N — 50 41,89 W
41 44,06 N — 50 29,81 W
41 50,42 N — 49 31,70 W
41 44,74 N — 48 03,98 W
41 25,48 N — 47 03,49 W

42 07,10 N — 44 51,32 W
42 59,36 N — 42 49,35 W
42 52,55 N — 42 00,34 W
43 38,38 N — 40 12,72 W

43 37,64 N — 38 50,42 W
44 02,21 N — 37 37,74 W
44 40,44 N — 34 58,52 W
44 57,56 N — 34 25,12 W
45 14,84 N — 32 14,21 W
45 05,89 N — 31 37,11 W
45 14,64 N — 30 23,76 W
45 45,08 N — 28 16,10 W
45 45,08 N — 26 18,97 W
46 09,30 N — 24 32,92 W
46 12,63 N — 23 37,60 W
46 03,25 N — 23 13,85 W
46 08,88 N — 21 45,24 W
46 45,23 N — 18 26,41 W
46 58,23 N — 17 17,77 W
46 54,02 N — 15 49,41 W
47 03,59 N — 15 05,99 W
47 03,71 N — 13 48,04 W
47 22,94 N — 10 29,73 W

Segment 1.2

47 22,94 N — 10 29,73 W
47 35,64 N — 9 56,41 W
48 06,84 N — 9 36,15 W
48 17,89 N — 9 28,97 W
48 34,26 N — 8 43,32 W
48 52,97 N — 8 07,19 W
49 03,37 N — 7 52,55 W
49 27,43 N — 7 51,43 W
49 44,26 N — 7 45,53 W
49 50,23 N — 7 39,94 W
50 05,25 N — 7 37,92 W
50 13,82 N — 7 18,94 W
50 16,39 N — 7 02,82 W
50 20,20 N — 6 50,06 W
50 27,91 N — 6 11,74 W
50 42,49 N — 5 10,51 W
50 45,70 N — 5 07,88 W
50 48,48 N — 4 41,17 W
50 47,60 N — 4 33,43 W

Segment 1.3

47 22,94 N — 10 29,73 W
47 16,62 N — 10 10,12 W
46 57,68 N — 8 48,97 W
46 43,67 N — 8 21,79 W
46 28,60 N — 7 27,57 W
46 18,64 N — 6 43,77 W
45 49,67 N — 6 04,47 W
45 40,14 N — 5 11,84 W
45 32,75 N — 5 00,78 W
45 03,83 N — 4 41,41 W
44 54,94 N — 4 28,81 W
44 48,34 N — 4 09,05 W
44 41,70 N — 3 00,46 W
44 37,72 N — 2 44,76 W
44 34,24 N — 1 59,45 W
44 53,58 N — 1 16,92 W
44 53,70 N — 1 15,97 W
44 53,56 N — 1 13,16 W

2. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence le long du tracé.

Voir cartes 6619, 6967, 7070, 7210

20 47-T-09. ESPAGNE (Côte SW). Embouchure du Rio Guadalquivir. — Dépôt de dragage. (Cadiz, 2020/46/355)

Dans le cadre des travaux de dragage du Rio Guadalquivir, des dépôts de dragage sont effectués depuis le 30 octobre et pour une durée d'environ 40 jours dans une zone située à 5 M à l'ouest de la bouée d'atterrissage et délimitée par les positions suivantes (WGS 84) :
a) 36 45.890 N - 6 33.561 W
b) 36 45.879 N - 6 33.152 W
c) 36 45.551 N - 6 33.162 W
d) 36 45.559 N - 6 33.571 W

Les navigateurs sont priés de ne pas gêner les mouvements de la drague et des navires auxiliaires.

Voir carte 7654

Voir Instructions Nautiques C3

20 47-P-10. ITALIE (Côte NW). Port de Genova. — Bathymétrie. (Genova 20 23 02)

Des modifications sont intervenues concernant les profondeurs dans Canale di Calma dans le port de Genova. Les plus importantes sont les suivantes (positions en WGS 84) :

9,0 m : 44 24,30 N — 8 51,88 E
9,4 m : 44 24,73 N — 8 49,88 E
9,1 m : 44 24,69 N — 8 50,09 E

Il est conseillé de contacter les autorités portuaires pour obtenir de plus amples informations.

Voir cartes 7290, 7506

20 47-P-11. ITALIE. Sardegna. Abords de Cagliari. — Dispositif de séparation du trafic. Zone de mouillage. (Genova 20 23 05 et 14)

Référence: Avis 20 45-P-07. Remplacé.

Des modifications sont intervenues depuis le 21 septembre 2020 dans les dispositifs de séparation du trafic et les zones de mouillage aux abords de Cagliari (toutes positions en WGS 84) :

1. La zone de mouillage « Hotel », a été légèrement déplacée entre les points suivants :
39 08,00 N - 9 08,50 E
39 08,00 N - 9 09,80 E
39 07,20 N - 9 09,80 E
39 07,20 N - 9 08,50 E

2. Une zone de mouillage « Mike » pour les navires à destination du Port historique et de Porto Canale, a été créée entre les points suivants :
39 09,40 N - 9 03,70 E
39 10,00 N - 9 04,40 E
39 09,30 N - 9 05,35 E
39 08,90 N - 9 04,45 E

3. Le DST centré en 39 08,0 N - 9 04,2 E a été supprimé.

4. Un nouveau DST menant à Pontile Enichem, est établi entre les limites suivantes :
39 08,59 N - 9 04,66 E
39 09,14 N - 9 03,73 E
et
39 08,88 N - 9 03,48 E
39 08,33 N - 9 04,40 E

La ligne de séparation du trafic, établie entre les points 39 09,00 N - 9 03,62 E et 39 08,45 N - 9 04,54 E, délimite deux couloirs de circulation NE et SW orientés respectivement à 307° pour les navires entrants et à 127° pour les navires sortants.

Il est recommandé de naviguer avec prudence dans la zone et de s'informer auprès des autorités maritimes locales pour obtenir de plus amples informations.

Voir cartes 6804, 7332

Voir Instructions Nautiques D31

20 47-T-13. GAMBIE. Approche de Banjul. — Bouée. (Gambia Ports Authority, courriel du 16/09/2020)

1. La bouée de marque d'eaux saines n°2 à la position 20 31,7 N — 16 49,1 W est signalée manquante.

2. Il est demandé de naviguer avec prudence dans cette zone et de se renseigner auprès des autorités locales pour de plus amples informations.

Voir carte 6174

20 47-T-16. POLYNÉSIE FRANÇAISE. Archipel de la Société. Île de Tahiti. — Balisage. (JRCC Tahiti, avinav 20-12)

1. Sur la côte Sud de Tahiti, au Nord du récif Toaroa, la balise Cardinale Est passive située à la position 17 46,61 S — 149 26,25 W (WGS 84), est signalée détruite.

2. Les navigateurs sont invités à la plus grande prudence lors de la navigation de jour comme de nuit.

Voir carte 6828

AVIS PRÉLIMINAIRES ET TEMPORAIRES ANNULÉS OU REMPLACÉS

20 45-P-07	6804, 7332	ITALIE. Sardegna

CHAPITRE 2

CORRECTIONS

Section 2.0 Tables des documents corrigés par le présent groupe

2.0.1 Cartes

ABREVIATIONS

G : annexe graphique

R : avis rectificatif

2.0.1.1 Cartes classées par ordre numérique

Cartes françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
7066 (INT 1800)	9 G	47 50	7205	15 G	47 86	7397	10	47 50	7647 (INT 1730)	5	47 26
7151	47 G	47 42	7229 (INT 3300)	151	47 92	7400	14	47 50	7648 (INT 1731)	5	47 26
7152	12 G	47 42	7287	4 G	47 106	7401 (INT 1832)	17 G	47 50	7696	24 G	47 122
7200 (INT 3199)	20	47 86	7326 (INT 3412)	31	47 122	7409	40 G	47 86			

Cartes internationales françaises

N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis	N° Carte	Corr.	Avis
INT 1730	5	47 26	INT 1800	9 G	47 50	INT 3199	20	47 86	INT 3412	31	47 122
INT 1731	5	47 26	INT 1832	17 G	47 50	INT 3300	151	47 92			

2.0.2 Instructions nautiques

Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions	Ouvrage		N°page ou § instructions
C21	18	§_3.2.2.6	D1	16	§_6.5.4.1			§_7.3			§_10.3.1.1
		§_6.4.4.8						§_7.3.6.1			§_13.3.3.2
			D22	15	§_3.3.1.5						
C23	19	§_5.1.5.6			§_7.3.8.4	D32	20	§_3.4.1.2	H5	20	§_3.6.4.9
					§_7.3.8.5			§_5.1.4.1			
C24	19	§_4.3.1.2						§_5.6.4	L9	12	§_2.2.4.4
			D31	20	§_5.5.4.5						§_2.2.6.3
C4	15	§_7.6.4.4			§_6.1.5	D5	10	§_6.9.3.2			§_2.2.8.5
		§_7.6.4.5			§_6.1.5.4			§_9.1.2.1			§_2.5.4.1
					§_6.3.1.3			§_9.6.4.1			

2.0.3 Livres des feux

Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux	Ouvrage	N°des feux
LA	64190		83470		15020		51360		55541
	65501		83650		15650		60730		63220
	67400				19890				65341
	70050	LB	09330		40160	LC	12300		65521
	74360		10380		42320		20350		66101
	76750		12520		51190		55540		66140

2.0.4 Ouvrages de radiosignaux

N°91 : Radionavigation maritime. Variante numérique. (2018)
N°931 : Radiocommunications portuaires volume 1 : Océan Atlantique. (2018)

2.0.5 Autres ouvrages

Néant

20 47 26. ANGLETERRE. (Côte Sud). The Solent. Approches de Portsmouth. Spithead. Île de Wight. Egypt Point. — Balisage. Feu. Fond malsain. (Taunton, 20-3642 et 20-3995).
– **Cartes**

7647 (5) **INT 1730**	Porter	#PA	50 45,47 N	001 06,47 W
		CHS Fl.Y.4s	50 46,09 N	001 18,70 W
	Remplacer	par Fl.Y.4s	50 46,10 N	001 18,87 W
7648 (5) **INT 1731**	Porter	#PA	50 45,47 N	001 06,47 W

★ **20 47 42. FRANCE. (Côte Nord). Abords de Trébeurden. — Bathymétrie.** (Shom).
– **Cartes**

6930 **INT 1707**	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*			
7151 (47)	Porter	annexe graphique F.511	48 55,00 N	003 35,00 W
		annexe graphique F.512	48 50,00 N	003 35,00 W
		annexe graphique F.513	48 45,00 N	003 40,00 W
		annexe graphique F.514	48 45,00 N	003 35,00 W
		annexe graphique F.517	48 50,00 N	004 10,00 W
		annexe graphique F.518	48 50,00 N	003 50,00 W
7152 (12)	Porter	annexe graphique F.524	48 45,00 N	003 35,00 W

★ **20 47 50. FRANCE. Abords du Goulet de Brest . Anse de Bertheaume. — Bathymétrie. Épave. Obstruction.** (Shom).
– **Cartes**

7066 (9) **INT 1800**	Porter	annexe graphique F.533		48 15,00 N	004 45,00 W
7148 **INT 1831**	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*				
7149	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*				
7172	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*				
7397 (10)	Porter	12_1 *Obstn (hors position)*		48 19,322 N	004 26,054 W
		12_8 *Obstn (hors position)*		48 19,275 N	004 26,015 W
		17_6 *Wk*	(a)	48 19,131 N	004 25,902 W
		15_9 *Obstn*		48 19,274 N	004 25,917 W
		Sonde : *17* entourée d'une courbe		48 18,248 N	004 27,783 W
		13_3 *Wk*		48 19,296 N	004 25,982 W
	Rayer	13 *Wk*		voisin de (a)	
7398	Note. — *Cette carte sera corrigée ultérieurement.*				
7400 (14)	Porter	12_1 *Obstns*		48 19,32 N	004 26,05 W
		12_8		48 19,27 N	004 26,02 W
		17_6 *Wk*	(a)	48 19,13 N	004 25,90 W
		Sonde : *17* entourée d'une courbe		48 18,25 N	004 27,78 W
	Rayer	13 *Wk*		voisine de (a)	
7401 (17) **INT 1832**	Porter	Sonde : *17* entourée d'une courbe		48 18,25 N	004 27,78 W
		annexe graphique F.534		48 18,00 N	004 46,00 W

★ **20 47 86. FRANCE. (Côte SE). Littoral de Cannes. La Garoupe. — Amer. Zone.** (PREMAR Méditerranée et Shom).
– **Cartes**

7200 (20) **INT 3199**	Déplacer	(109)	de	43 33,87 N	007 07,94 E
			en	43 33,89 N	007 07,99 E
7205 (15)	Porter	annexe graphique F.530		43 32,000 N	006 58,000 E
		annexe graphique F.531		43 32,000 N	007 00,000 E
		annexe graphique F.535		43 32,000 N	007 01,000 E
	Déplacer	(109)	de	43 33,868 N	007 07,942 E
			en	43 33,888 N	007 07,987 E
	Cartouche C				
	Porter			43 32,649 N	007 00,820 E
	Rayer	légende : *(01.05-30.09)*		43 32,742 N	007 00,742 E
		limite :	entre	43 32,644 N	007 00,807 E
				43 32,640 N	007 00,810 E
7409 (40)	Porter	annexe graphique F.532		43 35,00 N	007 00,00 E

★ **20 47 92. MER MÉDITERRANÉE. Corse. Abords Nord du Cap Corse. — Bathymétrie.** (Carte FR 6713).
– **Carte**

7229 (151) **INT 3300**	Rayer	60	43 16,1 N	009 26,9 E
		51	43 15,2 N	009 27,9 E
		85	43 08,1 N	009 22,9 E

20 47 106. ITALIE. (Côte Ouest). Isola di Ventotene. — Balisage. (Genova, 20-09-04).
– **Carte**

7287 (4)	**Cartouche A**			
	Porter	annexe graphique F.522	40 48,00 N	013 24,00 E

20 47 122. CROATIE. (Côte Ouest). Octocic Krknjas Mali. Abords SW de Sibenik. Greben Pijat. — Légende. Radiosignaux. Balisage. (Split, 20-07-18,20-07-19,20-08-10 et 20-08-11).

– **Cartes**

7326 (31) **INT 3412**	Porter	BRB (hors position)	43 39,8 N	015 33,2 E
7696 (24)	Porter	AIS	43 42,79 N	015 50,80 E
		Y	43 26,55 N	016 10,93 E
		BRB (hors position)	43 39,80 N	015 33,20 E
		limite :	entre 43 20,00 N (cadre)	015 17,50 E
			43 20,00 N (côte)	016 21,90 E
		légende *ADRIREP VTS (VOIR NOTA) (SEE NOTE)*	43 20,10 N	015 36,80 E
			43 20,10 N	016 13,54 E
		annexe graphique F.529	43 40,00 N	016 00,00 E

Section 2.2 Instructions Nautiques

— Instructions C21 2018

§ 3.2.2.6. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 3.2.2.6. Données portuaires du grand port maritime de Dunkerque (51° 03,61′ N — 2° 21,08′ E) » *a été modifié.*

2047

GPM de Dunkerque

§ 6.4.4.8. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 6.4.4.8. Données portuaires du port de plaisance de Cherbourg (49° 39,45′ N – 1° 36,71′ W) » *a été modifié.*

2047

Port Chantereyne

— Instructions C23 2019

§ 5.1.5.6. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Une zone d'extraction de sable se trouve en bordure du chenal du Nord d'accès à la Loire, au NNE du **plateau de la Lambarde**. Deux autres zones sont établies en bordure Est du chenal du Sud, adjacentes, au Sud de la bouée SN-2. Ces zones sont portées sur les cartes.

2047

Shom, révision

— Instructions C24 2019

§ 4.3.1.2. *19, ajouter un alinéa :*

19 Cinq coffres d'amarrage, autorisés par le GPM de Bordeaux à la société « Cœur d'Estuaire », se situent au SE de l'Île Nouvelle, entre celle-ci et la commune de Blaye.

2047

Grand port maritime de Bordeaux

— Instructions C4 2015

§ 7.6.4.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Le pilotage est assuré par un pilote de la station d'Agadir (§ 7.6.2.4.). Le point d'embarquement se situe à 0,9 M à l'WSW du musoir de la jetée du port. Une bouée latérale tribord lumineuse est mouillée à 260 m à l'ESE de ce musoir.

2047

Courriel DHOC du 29/11/20

§ 7.6.4.5. *25, modifier l'alinéa :*

Remplacer : le plan 7.6.4.5. *par* : le tiré à part T.45 joint.

2047

Courriel DHOC du 29/11/20

— Instructions D1 2016

§ 6.5.4.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 La tour carrée du phare de **Nules** (39° 49,6' N — 0° 06,6' W) érigée sur la plage constitue un excellent amer pour atterrir sur le port de Burriana distant de 2,5 M au NE. Des bouées ODAS sont mouillées à 3 et 2,2 M respectivement au SSW et NNE du même amer.

2047

Faros y señales de niebla, parte II

— Instructions D22 2015

§ 3.3.1.5. *46, ajouter un alinéa :*

46 Une zone réglementée est définie par un cercle de rayon de 500 m, centré sur le point A de coordonnées 43° 05,252′ N — 006° 00,268′ E, à des fins d'essais de navire (*arrêté 227/2020 du 13 novembre 2020 du préfet maritime de la Méditerranée*). Les dispositions suivantes s'appliquent dans cette zone, sauf pour les navires et embarcations de l'État chargés de la police et la surveillance du plan d'eau :

- lorsqu'un coffre d'amarrage est mis en place au point A, le mouillage des navires et des engins de toute nature est interdit ;

- lorsqu'un bâtiment de la marine nationale est amarré au coffre, la navigation et le mouillage des navires et engins de toute nature ainsi que la baignade et la plongée sous-marine sont interdits. L'exercice de la pêche est également interdit.

2047

Préfecture maritime de la Méditerranée, arrêté 227/2020 du 13 novembre 2020

§ 7.3.8.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 ABORDS DU PORT DE CAP-D'AIL ET DE L'HÉLIPORT DE MONACO. — La navigation est interdite dans une zone jouxtant la côte entre les ports de Cap-d'Ail et de Fontvieille. Cette zone de protection des approches aériennes aux aires de poser de l'héliport de Monaco est balisée par 9 bouées de marque spéciale (lumineuses aux angles Est et Sud) et ses limites sont portées sur les cartes.

2047

§ 7.3.8.5. *07, modifier l'alinéa :*

Le tableau de données portuaires « 7.3.8.5. Monaco. Port de Fontvieille (43° 43,7' N — 7° 25,4' E) et port Hercule (43° 44,1' N — 7° 25,5' E) » *a été modifié.*

2047

Société d'exploitation des ports de Monaco

— Instructions D31 2020

§ 5.5.4.5. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Dans le chenal d'entrée, une bouée (40° 44,90' N — 14° 26,90' E) latérale tribord, lumineuse, est disposée au voisinage de la limite SW du haut-fond qui déborde de Molo di Levante. Une balise à flotteur est établie à 500 m à l'ESE de l'extrémité de Molo di Ponente. L'entrée du port, large d'environ 170 m, est comprise entre ces marques latérales tribord et l'extrémité de cet ouvrage débordé à 50 m par un haut-fond isolé couvert de 4,2 m d'eau.

2047

Genova 20 23 07 et 28

§ 6.1.5. *13, ajouter un alinéa :*

13 RÉGLEMENTATION DE LA NAVIGATION AUX ABORDS DES RÉSERVES NATURELLES. — Le transit des navires marchands ou à passagers, de jauge brute de plus de 500, est, sauf dérogations, interdit à moins de 2 M des limites extérieures des réserves naturelles (§ 1.5.2.).

2047

Shom

§ 6.1.5.4. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Cette réserve marine est instituée le long de la côte des abords Sud de Capo Testa aux abords SE de Punta Falcone jusqu'à Scoglio Paganetto (§ 6.3.1.3.). La réserve qui est traversée par un couloir pour permettre l'accès à Santa Teresa Gallura (§ 6.3.1.2.), est divisée en quatre zones de catégories « A », qui est balisée, « B », « Bs » et « C » (voir tableau 1.5.2.3.A.). À l'exception de la catégorie « Bs » moins contraignante que la « B » en matière de pêche artisanale ou sportive, les mesures spécifiques de restrictions associées à ces zones sont sensiblement identiques à celles de la réserve voisine de Tavolara-Punta Coda Cavallo (§ 6.1.5.4.). Il est conseillé de s'informer auprès des autorités locales pour connaître la réglementation en vigueur.

2047

Genova 20 23 04 et 13

§ 6.1.5.4. *13, supprimer l'alinéa.*

2047

Shom

§ 6.3.1.3. *31, remplacer l'alinéa par :*

31 À 1,95 M au SE de Punta Marmorata, **Punta Monterosso** (41° 14,31' N — 9° 16,20' E) est une pointe formant l'extrémité d'un petit promontoire saillant vers le NE. Ce dernier est entouré de dangers, il faut passer au Nord de la balise cardinale Nord de **Scoglio Paganetto** qui les marque en prenant également soin de parer **Secca Colombo**, couverte de 7 m d'eau, au SE.

2047

Shom

§ 7.3. *07, supprimer l'alinéa.*

2047

Carte 6804

§ 7.3.6.1. *07, remplacer l'alinéa par :*

07 Les zones réservées aux navires allant à Porto di Cagliari ou restant sur rade sont les suivantes :

- *Zone « Bravo »* : elle est divisée en deux zones d'attente « Bravo 1 » et « Bravo 2 », où vont les navires qui se rendent soit à Porto Commerciale, soit à Porto canale ;
- *Zone « Delta »* : réservée aux navires en attente de s'amarrer à Pontile Enichem Sud ;
- *Zone « Foxtrot »* : utilisée par les navires de plaisance et de faible tonnage ;
- *Zone « Hotel »* : fréquentée par les navires qui restent au mouillage sans entrer au port ;
- *Zone « Mike »* : utilisée par les navires allant au port historique et à Porto Canale.

2047

Genova 20 23 05 et 14

— Instructions D32 2020

§ 3.4.1.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 Le village de Sant'Alessio est établi entre l'embouchure de Fiumara Agrò et **Capo Sant'Alessio** (37° 54,80' N — 15° 20,77' E) à 1 M au SSW. Ce cap, escarpé et rocailleux, forme l'extrémité d'un contrefort rocheux saillant vers l'Est. Il est frangé de rochers très proches de terre et débordé, à 400 m au SE, par un haut-fond couvert de moins de 2 m d'eau. Une barrière artificielle, balisée par une bouée lumineuse, protège le rivage devant le village.

2047

Shom. Portolano P5

§ 5.1.4.1. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 AUTRES ZONES INTERDITES :

- Il est interdit de pénétrer dans des zones en raison de munitions non explosées : § 5.3.2.1. et § 5.6.2.1. ;
- Il est interdit de naviguer dans des zones autour d'épaves ou de vestiges historiques : § 5.2.1.1., § 5.2.2.2., § 5.2.6.2. et § 5.2.6.3. ;
- Il est interdit de naviguer dans une zone à cause de l'activité volcanique du Stromboli : § 5.2.7.2. ;
- Il est interdit de naviguer dans une zone réglementée pour l'aéroport de Palermo : § 5.3.2.3. ;
- Il est interdit de naviguer dans une petite zone autour d'obstructions : § 5.6.4.

2047

Genova 20 23 09 et 17

§ 5.6.4. *61, ajouter un alinéa :*

61 ZONE INTERDITE. — Une zone interdite de rayon 50 m est établie autour de pieux métalliques qui affleurent à la surface en 38° 16,37′ N — 15° 38,44′ E.

2047

Genova 20 23 09 et 17

— Instructions D5 2010

§ 6.9.3.2. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 À 1,8 M au NE de Órmos Pseíra, **Órmos Altsí** est une petite baie ouverte vers le NW, face à Nisís Pseíra. Elle est bordée par des falaises bien reconnaissables, et ses rivages sont essentiellement rocheux. Depuis la côte NE de la baie, se projette un appontement, long de 80 m, à l'extrémité duquel se dresse un mât métallique portant un feu (35° 10,7' N — 25° 53,6' E) ; sur la côte SE de Órmos Altsí, un appontement se projette au NW sur 130 m de long. Ces appontements sont utilisés par les petits navires qui viennent charger la production des carrières de gypse du voisinage. Des coffres sont mouillés à proximité pour faciliter l'amarrage.

2047

Athinaï 20-152

§ 6.9.3.2. *19, remplacer l'alinéa par :*

19 Au Nord de Órmos Altsí, **Ákra Móchlos** (35° 11,3' N — 25° 53,9' E) est un cap abrupt, dominé par une colline haute de 98 m. Ce cap constitue la limite Ouest de **Órmos Móchlou** ; à 0,4 M à l'ESE, l'autre limite de cette petite baie est une pointe, avoisinée à faible distance au NNE par un îlot escarpé dénommé **Nisís Ágios Nikólaos** (62 m). À proximité de la précédente pointe, est établi le petit village de **Móchlos** qui dispose d'un petit port de pêche à 0,2 M au SW au milieu de la baie.

2047

Athinaï 20-151

§ 9.1.2.1. *67, remplacer l'alinéa par :*

67 À 5 M au NNW de Platamón, **Leptokaryá** est une petite ville de 2 800 habitants ; sa plage, propice au débarquement, est utilisée pour sa desserte maritime. À 5,4 M au Nord de Leptokaryá, **Limenískos Litochórou** est un hameau, au bord d'une plage, qui dispose d'un petit port (40° 09,4' N — 22° 33,1' E), protégé par deux brise-lames dont les musoirs portent un feu. Une église remarquable est édifiée à peu de distance de la mer. Le port assure la desserte maritime du bourg de **Litóchoron** (6 000 habitants) situé à 3,5 M au SW. Quatre coffres sont mouillés à 0,4 M au NE de l'entrée du port et des fermes marines sont établies près de terre, à proximité de l'embouchure d'un ruisseau à 0,6 M au Nord.

2047

Athinaï 20-155

§ 9.6.4.1. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Le Terminal de Prínos peut accueillir des navires jusqu'à 100 000 tonnes de port en lourd. Il comprend essentiellement trois bouées d'amarrage, marques spéciales, lumineuses, ancrées par 22 m d'eau ; deux bouées sont mouillées à proximité au Nord. Les navires filent leurs deux lignes de mouillage (8 à 9 maillons) et passent des aussières aux trois bouées d'amarrage. Pour les manœuvres, on peut s'assurer le concours de deux remorqueurs auxquels est réservé l'usage du coffre lumineux mouillé à 0,25 M au SE de l'extrémité de l'appontement.

2047

Athinaï 20-157 et 162

§ 10.3.1.1. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 À 2,6 M au NE de Ákra Kopaniá, **Ákra Tháskoloi** est le cap qui forme l'extrémité Est de l'île ; entre cette pointe et ce cap, la côte est très découpée et presque continûment frangée par un récif qui la déborde jusqu'à environ 200 m. Une épave couverte de 11,2 m d'eau gît à 0,2 M de la côte en 39° 30,42′ N — 25° 02,24′ E.

2047

Athinaï 20-153

§ 13.3.3.2. *79, remplacer l'alinéa par :*

79 On approche du poste en suivant l'alignement (295°) de deux marques blanches disposées, près du rivage, sur des piliers du convoyeur à tapis roulant. On mouille l'ancre bâbord, par 62 m d'eau, lorsqu'on arrive à l'intersection d'un autre alignement (054°) formé par deux repères blancs ; l'un d'eux est à proximité de Ákra Kamára, et l'autre, près de l'extrémité NW de Vrachonisís Ágios Antónios. Puis, on accoste le côté tribord à un pilier de béton situé tout près de la tour de chargement, et on s'amarre aux neuf bouées réparties autour de cette tour.

2047

Athinaï 20-156 et 161

§ 13.3.3.2. *85, remplacer l'alinéa par :*

85 À 150 m au Nord de l'installation minéralière, se trouve un appontement d'une longueur de 120 m, et à 300 m au Sud, est implantée une jetée de béton longue de 130 m, en ruine. Le petit village de Gyalí n'offre aucune ressource.

2047

Shom

— Instructions H5 2020

§ 3.6.4.9. *51, remplacer l'alinéa par :*

51 L'entrée du chenal dragué est balisée par deux bouées latérales lumineuses mouillées à 0,3 M au NNW du phare de Pillar Rock. Le chenal est large de 140 m ; on observe des profondeurs inférieures à 10 m sur l'axe, la largeur est de 110 m en arrivant dans le bassin de retournement.

2047

§ 3.6.4.9. *53, remplacer l'alinéa par :*

53 Le chenal débouche dans un bassin d'évitage large de 400 m, où les profondeurs sont comprises entre 7,2 et 11,8 m ; ses lisières sont balisées par des espars de marque spéciale. Les approches du quai à conteneurs aménagé et situé sur le côté Sud de **Rat Island**, sont draguées à des profondeurs allant de 7,2 m pour la partie Ouest de ce quai, à 6,2 m pour la partie Est.

2047

§ 3.6.4.9. *55, supprimer l'alinéa.*

2047

§ 3.6.4.9. *59, remplacer l'alinéa par :*

59 On accède au terminal pétrolier en suivant l'axe à 105° du secteur blanc du feu situé à 17° 08,58′ N — 61° 50,40′ W, qui mène au chenal d'accès balisé situé au Nord de Warrington Bank jusqu'au bassin d'évitage ou vers le poste d'amarrage intérieur sur bouées. Il est conseillé de ne pas s'approcher de la jetée par le chenal à partir du Sud entre Middle Ground et James Ground.

2047

§ 3.6.4.9. *63, remplacer l'alinéa par :*

63 Les postes d'amarrage sur bouées sont placés à des profondeurs d'environ 15 m pour le poste extérieur et 9 à 11 m pour le poste intérieur. Ces postes sont censés accueillir des navires dont le tirant d'eau maximal est d'environ 13,4 m (extérieur) et 9 m (intérieur).

2047

§ 3.6.4.9. *65, remplacer l'alinéa par :*

65 Le poste d'amarrage extérieur sur coffre est prévu pour la manutention du pétrole brut.

2047

§ 3.6.4.9. *67, modifier l'alinéa :*

Le tableau : 3.6.4.9.C. — Saint John's Harbour, a été modifié.

2047

Taunton, 20-5025 et 20-4992

§ 2.2.4.4. *61, remplacer l'alinéa par :*

61 *Au NE de Praslin, la Baie Curieuse offre de bons mouillages, bien abrités des alizés de SE. On peut mouiller par profondeur de 20 m, en relevant le phare (4° 18,30' S — 55° 44,16' E) de la Pointe Zanguilles à 085° et 0,3 M (4° 18,35' S — 55° 43,86' E), position indiquée sur la carte. Une attention particulière doit être portée sur une ferme aquacole implantée à proximité.*

2047

§ 2.2.4.4. *73, remplacer l'alinéa par :*

73 INTERDICTION. — Il est interdit de mouiller à moins de 0,2 M du tracé des câbles sous-marins qui figure sur les cartes entre la côte Ouest de la Baie Sainte Anne et le village de La Passe, l'île La Digue (§ 2.2.4.5.) et le village de La Réunion.

2047

§ 2.2.6.3. *43, supprimer l'alinéa.*

2047

§ 2.2.8.5. *13, remplacer l'alinéa par :*

13 MOUILLAGE DE SAINTE ANNE CHANNEL. — *Avec l'autorisation du capitaine du port de Port Victoria, on peut mouiller par profondeurs de 11 à 18 m, à l'ouvert Est de Sainte Anne Channel et à l'Ouest de l'***Île Sèche** *(4° 36,8´ S — 55° 31,4' E). Il faut éviter le haut-fond couvert de 5,9 m (4° 36,84' S — 55° 31,29' E) d'eau situé à 0,25 M à l'WSW de l'île Sèche.*

2047

§ 2.5.4.1. *25, remplacer l'alinéa par :*

25 Au NE de l'**Île du Coin** (5° 27,2' S — 71° 46,0' E), des blocs de béton construits sur la bordure du récif sont accostables par les petits bateaux à moins de 2 heures de la pleine mer.

2047

Révision NA

Livre des Feux LA

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE LA BIDASSOA À SANTANDER (ESPAGNE)

DE CABO DE SANTA CATALINA À PUERTO DE BILBAO

PUERTO DE BERMEO

64190 *D.1520.5*	*ODAS "Machichaco"*	43 37,6N 002 41,7W	Fl(5)Y.20s	…	3		

20 47

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE SANTANDER À CABO PEÑAS (ESPAGNE)

DE SANTANDER À GIJÓN

RÍA DE SANTANDER ET ABORDS

65501	Plataforma Blue-Sath. Eolienne	43 28,8N 003 46,5W	Mo(U)W	7	3	Balise jaune sur éolienne flottante 6	Retiré (2020) 3 bouées cylindriques de marque spéciale lumineuses Fl.Y.3s1M à proximité

20 47

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD) — DE CABO PEÑAS À CABO ORTEGAL (ESPAGNE)

DE CABO PEÑAS À RÍA DE RIBADEO

PUERTO DE LUARCA

67400 *D.1647*	Dique del Canouco - Extrémité	43 32,9N 006 32,1W	Fl(2)R.7s	21	5	Tour cylindrique en maçonnerie 13	[**0.5** ; 1.5 ; **0.5** ; 4.5] Éteint (2020)

20 47

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD-OUEST) — DE PUNTA CANDEEIRA À CABO FINISTERRE (ESPAGNE)

DE CABO PRIOR À CABO FINISTERRE

DE RÍA DE LA CORUÑA (LA COROGNE) À PUNTA DE LANGOSTEIRA

70050 *D.1723.9*	Puerto de Langosteira Brise-lames - Angle	43 21,4N 008 30,9W	VQ.W	31	7	 6	Éteint (2020)

20 47

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE NORD-OUEST) — DE CABO FINISTERRE À RÍO MIÑO (ESPAGNE)

RÍA DE PONTEVEDRA

PEDRAS NEGRAS

74360 *D.1847.5*	Port de plaisance - Digue - Extrémité	42 27,5N 008 55,1W	Fl(4)WR.11s	8	3	Tourelle rouge 3	[3 (**0.5** ; 1.5) ; **0.5** ; 4.5] **W**305°-315°(10°), **R**315°-305°(350°) Éteint (2020)

20 47

AU SUD DE RÍA DE VIGO

DE CABO SILLEIRO À RÍO MIÑO

76750 *D.1916*	**Cabo Silleiro** **Feu aéromaritime**	42 06,3N 008 53,8W	Fl(2+1)W.15s	85	**24**	Tour bandes rouges et blanches et maison blanche 30	[**0.4** ; 2.2 ; 2 (**0.4** ; 5.8)] Irrégulier (2020) AIS

20 47

PÉNINSULE IBÉRIQUE (CÔTE SUD-OUEST) — DE RIO GUADIANA À CABO TRAFALGAR (ESPAGNE)

BAHÍA DE CÁDIZ

RADA DE CÁDIZ - CANAL PRINCIPAL

83470	*Los Cochinos - «nº 1»*	36 33,1N 006 19,1W	Fl.G.3s	…	5		[**0.3**]

20 47

PUERTO DE CÁDIZ

83650 *D.2375.3*	La Cabezuela Épi de l'usine - Extrémité	36 31,7N 006 15,5W	Fl.R.2,5s	9	3	Tourelle tronco-pyramidale rouge 3	[**0.5**]

20 47

ESPAGNE (CÔTE EST) — DE CABO DE SAN ANTONIO À CABO SALOU

GOLFO DE VALENCIA

PUERTO GOLA DEL PERELLO

09330 *E.0199.2*	Digue Sud - Extrémité	39 16,7N 000 16,4W	Fl(3)R.11s	7	4	Colonne pyramidale rouge 5	[2 (**0.5** ; 1.5) ; **0.5** ; 6.5]

20 47

DE CABO CANET À CASTELLON DE LA PLANA

10380			SUPPRIMÉ				

20 47

GOLFO DE SAN JORGE

PUERTO DE CAMBRILS

12520 *E.0383*	Digue Est - Extrémité	41 03,6N 001 03,6E	Fl(3)G.9s	15	5	Tour carrée verte 11	[2 (**0.5** ; 1.5) ; **0.5** ; 4.5] Éteint (2020)

20 47

ESPAGNE (CÔTE EST) — DE CABO SALOU AU CAP CERBÈRE

DE PUERTO DE BARCELONA À CABO TOSSA

PUERTO DE ARENYS DE MAR

15020 *E.0446*	Digue Ouest (Calvario) - Extrémité	41 34,7N 002 33,6E	Fl(2+1)R.21s	5	2	Tourelle rouge bande verte 3	[**0.5** ; 1.5 ; **0.5** ; 4.5 ; **0.5** ; 13.5] Éteint (2020)

20 47

DE CABO TOSSA À LA FRONTIÈRE FRANÇAISE

PUERTO DE PALAMÓS

15650 *E.0466.4*	Darse de pêche Épi Nord - Extrémité	41 50,6N 003 07,5E	Fl(2)R.6s	6	3	Colonne blanche haut rouge 4	[**0.5** ; 1 ; **0.5** ; 4]

20 47

ESPAGNE - ISLAS BALEARES

ISLA DE MALLORCA - DE PUNTA SALINAS À BAHÍA DE ALCUDIA

PORTO PETRO

19890 *E.0312.2*	Espigón Martillo Extrémité Nord	39 21,7N 003 12,7E	Fl(2+1)G.12s	6	3	Tourelle verte bande rouge support blanc 5	[**0.8** ; 1.2 ; **0.8** ; 2.4 ; **0.8** ; 6]

20 47

BOUCHES DE BONIFACIO (BOCCHE DI BONIFACIO) — CÔTE SUD (ITALIE - SARDEGNA)

CÔTE SUD DES BOUCHES DE BONIFACIO

40160 *E.0938*	**Capo Testa**	41 14,6N 009 08,6E	Fl(3)W.12s	67	**22**	Tour et maison blanches 23	[2 (**0.2** ; 2.3) ; **0.2** ; 6.8] **Vis** 017°-256°(239°) Fl.Y.4s3M sur 4 bouées de marque spéciale marquant la zone A de la réserve naturelle de Capo Testa à 1,7 M l'Ouest
	Feu de secours			…	**17**		

20 47

ITALIE - SARDEGNA (CÔTES NORD ET EST)

CÔTE NORD - DE ISOLA ASINARA À CAPO TESTA

BOUCHES DE BONIFACIO

42320 *E.0938*	**Capo Testa**	41 14,6N 009 08,6E	Fl(3)W.12s	67	**22**	Tour et maison blanches 23	[2 (**0.2** ; 2.3) ; **0.2** ; 6.8] **Vis** 017°-256°(239°) Fl.Y.4s3M sur 4 bouées de marque spéciale marquant la zone A de la réserve naturelle de Capo Testa à 1,7 M l'Ouest
	Feu de secours			…	**17**		

20 47

ITALIE (CÔTE NORD-OUEST) — DE BORDIGHERA À GOLFO DI LIVORNO

GENOVA (GÊNES)

GENOVA - ENTRÉE OUEST

51190 *E.1208.6*	Digue extérieure - Épi Ouest - Extrémité Sud	44 24,2N 008 52,6E	Q.G	10	5	Colonne verte 5	Éteint (2015) Q.G sur balise à flotteur latérale tribord N45 à 215 m à l'WNW

20 47

DE GENOVA À GOLFO DI LA SPEZIA

51360 *E.1234*	Recco - Môle Est - Extrémité	44 21,6N 009 08,5E	Fl.G.3s	7	5	Poteau vert 6	[**1**] Éteint (2020) Fl.R.3s sur extrémité môle di S.Anna à proximité

20 47

ITALIE (CÔTE OUEST) — GOLFO DI NAPOLI

GOLFO DI NAPOLI - CÔTE EST

PORTO DI TORRE ANNUNZIATA

60730 *E.1685*	*Môle Est - Haut-fond*	40 44,9N 014 26,9E	Fl(2)G.6s	4	5		[**0.5** ; 1 ; **0.5** ; 4]

20 47

OCÉAN ATLANTIQUE NORD —ÎLES CANARIES (ESPAGNE)

ISLA DE TENERIFE

PUERTO DE GRANADILLA

12300 *D.2829.3*	Centrale thermique de Granadilla - Digue - Extrémité	28 05,1N 016 29,4W	Q(3)W.10s	9	3	Poteau 4	[2 (**0.5** ; 0.5) ; **0.5** ; 7.5]

20 47

AFRIQUE (CÔTE OUEST) — DE RÂS SPARTEL À CAP TARFAYA

MAROC

SIDI IFNI

20350	*Chenal d'accès «SI1»*	29 21,3N 010 11,9W	Fl.G.5s	…	6	

20 47

OCÉAN PACIFIQUE — POLYNÉSIE FRANÇAISE — ÎLES TUAMOTU

ATOLL DE RANGIROA

PASSE DE TIPUTA

Alignement 216°

55540 *K.4993*	- antérieur	14 58,6S 147 38,0W	Iso.G.4s	10	5	blanche 11	Éteint (2020)

20 47

55541 *K.4993.1*	- postérieur 140 m de l'antérieur	14 58,7S 147 38,0W	Iso.G.4s	14	5	blanche 15	Éteint (2020)

20 47

ÎLE DE TAHITI

PASSE AIFA

63220 *K.4965.91*	Îlot Mapiti - À l'Ouest	17 46,6S 149 25,3W	Q.G	2	4	4	Éteint (2020)	
								20 47

ÎLE DE MOOREA

BAIE DE PAOPAO (COOK)

65341 *K.4968.1*	- postérieur - Passe Avaroa 190 m de l'antérieur	17 29,4S 149 49,1W	Iso.R.4s	12	4	Pylône blanc 10	Synchronisé avec l'antérieur Masqué par la végétation	
								20 47

BAIE OPUNOHU - PASSE TAREU

65521 *K.4968.92*	- postérieur 200 m de l'antérieur	17 30,6S 149 51,1W	Fl.R.4s	12	6	Pylône panneau de visibilité, □ W 14	[**1**] Synchronisé avec l'antérieur Masqué par la végétation	
								20 47

ÎLE DE HUAHINE

PASSE AVAMOA

66101 *K.4969.1*	- postérieur - Pointe Matapiri 180 m de l'antérieur	16 43,2S 151 01,9W	Iso.G.4s	47	6	Colonne bandes rouges et blanches panneau de visibilité, □ W 15	Synchronisé avec l'antérieur Éteint (2020)	
								20 47
66140 *K.4969.3*	*Côté Nord*	16 42,7S 151 02,5W	Fl.R.2,5s	4	5		[**0.5**] Éteint (2020)	
								20 47

Section 2.4. Corrections aux ouvrages de Radiosignaux

2.4.1. — Radionavigation maritime (91)

4.2. — Listes des balises RACON

Tableau **Chine**, *supprimer les lignes suivantes* :

RN.34860	Suanshan, terminal pétrolier	Feu postérieur RAMARK	29° 57,5' N	121° 47,9' E 5 traits
RN.35440	Shangyu Gang	Feu d'alignement RAMARK	30° 10,4' N	120° 55,1' E 5 traits
RN.38440	Qinhuangdao, Chenal Est	Feu antérieur RAMARK	39° 56,1' N	119° 39,3' E

2047

Tableau **Canada — Saint-Laurent et Grands Lacs**, *ajouter la ligne suivante* :

RN.52190	Maumee Bay, entrée	Feu « n° 2 »	41° 49,5' N	83° 11,6' W M

2047

5.3. — Listes des stations AIS

Tableau **Chine**, *ajouter les lignes suivantes* :

Bei Jiao	R	Feu	994131801	17° 03,8' N	111° 28,1' E
Jinhong 89	V	Épave	994126366	28° 35,8' N	121° 53,1' E
Jinma 86	V	Épave	994126368	27° 09,8' N	120° 24,6' E
Langhua Jiao	R	Feu	994131802	16° 01,6' N	112° 26,7' E
Qinzhou Gang 63A	V		994136716	21° 41,1' N	108° 37,4' E
Qinzhou Gang	R	Bouée « n° 65 »	994131814	21° 41,5' N	108° 36,9' E
Qinzhou Gang	R	Bouée « n° 66 »	994131815	21° 41,8' N	108° 36,4' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ1 »	994121735	22° 40,3' N	116° 12,5' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ2 »	994121736	22° 41,4' N	116° 16,0' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ3 »	994121737	22° 42,5' N	116° 19,8' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ4 »	994121738	22° 38,2' N	116° 19,8' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ5 »	994121739	22° 37,0' N	116° 16,2' E
Shenquan, ferme d'éoliennes	R	Bouée « n° SQ6 »	994121740	22° 35,8' N	116° 12,5' E
WHHL 2366	V	Épave	994126392	26° 18,0' N	120° 17,2'E
YF 168	V	Épave	994126367	29° 56,8' N	122° 12,1' E
ZLY 21880	V	Épave	994126369	29° 45,3' N	122° 27,2' E

Tableau **Chine**, *supprimer les lignes suivantes* :

Guo Liang 138	V	Épave	994136331	31° 26,3' N	122° 16,3' E
Qinzhou Gang, Chenal Est	R	Bouée « n° 29A »	994136716	21° 41,1' N	108° 37,8' E

2047

Tableau **États-Unis — Grands Lacs**, *ajouter la ligne suivante* :

Maumee Bay, entrée	R	Feu « n° 2 »	993682811	41° 49,5' N	83° 11,6' W

2047

Tableau **Jamaïque**, *ajouter les lignes suivantes* :

Gun Kay	V	Bouée	993390009	17° 55,7' N	76° 50,2' W
Kingston	V	Bouée « n° 1 »	993390001	17° 53,9' N	76° 45,9' W
Kingston	V	Bouée « n° 3 »	993390003	17° 54,4' N	76° 46,4' W
Kingston	V	Bouée « n° 4 »	993390004	17° 54,8' N	76° 46,4' W
Kingston	V	Bouée « n° 5 »	993390005	17° 54,8' N	76° 47,0' W
Kingston	V	Bouée « n° 6 »	993390006	17° 54,9' N	76° 46,9' W
Lime Cay	V	Bouée	993390007	17° 55,3' N	76° 49,3' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 1 »	993390010	17° 42,5' N	77° 02,8' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 2 »	993390011	17° 42,5' N	77° 02,6' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 3 »	993390012	17° 42,9' N	77° 03,0' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 4 »	993390013	17° 42,9' N	77° 02,7' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 5 »	993390014	17° 44,5' N	77° 03,8' W
Portland Bight	V	Bouée « n° 6 »	993390015	17° 45,1' N	77° 03,4' W
Rackhams Cay	V	Bouée	993390008	17° 55,6' N	76° 50,2' W

2047

Tableau **Suède**, *ajouter la ligne suivante* :

Fredriksskans	V		992651009	60° 41,4' N	17° 13,0' E

2047

2.4.2. Radiocommunications portuaires – Océan Atlantique (931)

Chapitre **2.3. France (Manche)**, *tableau* **Saint-Brieuc-Le Légué – Pilotage**, *paragraphe* **Procédure**, *remplacer la ligne* **Embarquement du pilote**, *par la ligne suivante* :

Embarquement du pilote	48° 34,5' N - 2° 41' W.

2047

Chapitre **3.4. France (Atlantique)**, *paragraphe* **3.4.2. Bayonne (L'Adour)**, *ajouter le tableau suivant* :

Bayonne - Zone Maritime et Fluviale de Régulation

arrêté interpréfectoral n° 2020/100 du 23 octobre 2020

Zone

Zone délimitée par les points suivants :

- une zone circulaire de 0,9 M de rayon centrée sur le point 43° 32,59' N – 001° 32,85' W, marqué par la bouée d'atterrissage « BA », étendue dans son SE jusqu'à la ligne joignant les extrémités des digues Nord et Sud. Cette zone constitue le chenal d'accès au port de Bayonne ;
- une zone de mouillage délimitée au Nord par une ligne orientée à 300° à partir du château d'Ondres, au Sud par une ligne orientée à 328,4° à partir du feu de la digue Nord, à l'Est et à l'Ouest par la distance de 2 M et 4 M à partir du trait de côte ;
- le cône d'approche délimité au Nord et au Sud par les lignes orientées à 328,4° et à 270° à partir du feu de la digue Nord. Ce cône débute à l'Ouest à 7 M du feu de la digue du port et se prolonge à l'Est jusqu'à 1 M du feu de la digue Nord.

Procédure

Tout navire équipé VHF doit assurer une veille permanente Can. 16 et Can. 12. Il est tenu de répondre à toute demande de renseignements et de se conforter à toute instruction provenant de la capitainerie ou de l'autorité maritime.

Tout navire équipé de l'AIS doit le maintenir en fonction.

Les navires étrangers de LHT > 25 m souhaitant effectuer une opération autre que circuler ou stationner dans cette ZMFR (mise à l'eau d'embarcations, de plongeurs, …) doivent demander l'accord à la capitainerie.

La vitesse est limitée à 15 nds dans la ZMFR et doit être réduite en cas de besoin.

Tout navire qui se trouve dans la ZMFR est tenu de signaler sans délai à la Capitainerie et au CROSS ETEL (message d'avarie SURNAV) toute indisponibilité ou avarie de sa propulsion, de ses installations de mouillage, de ses appareils à gouverner ou ses équipements de navigation. Dans ce cas son entrée au port pourra être refusée ou l'autorisation d'entrée assortie de mesures de sécurité complémentaires à la charge du navire.

Mouillage

Zone de mouillage autorisée :

- au Nord : par la ligne orientée au 300 à partir du château d'Ondres ;
- au Sud : par la ligne orientée au 328,4 à partir du feu de la digue Nord ;
- à l'Est et à l'Ouest : par la distance de 2 M et 4 M à partir du trait de côte.

Zones de mouillage interdites (aux abords du port de Bayonne) :

- au Nord : par la ligne orientée au 300 à partir du château d'Ondres ;
- au Sud : par la ligne orientée au 300 à partir du phare de la pointe Saint-Martin ;
- à l'Ouest : par l'arc de cercle de 7 M de rayon centré sur le feu de la digue Nord ;
- à l'Est : par le littoral.

Procédure

Tout mouillage dans la ZMFR doit avoir été autorisé par la capitainerie (Can. 12).

CHAPITRE 3

MODIFICATIONS AUX COLLECTIONS

Section 3.1 Cartes

N°	Format	Titre	Échelle	Chemise	Catalogue Page
		Édition			
7628 (7628.CA)	A0	Petites Antilles Ports et mouillages de Barbados [Fac-similé carte GB n°502 publiée en 1990 (édition avril 2020)]		176	87
		Cartouche : A - Bridgetown Harbour	1 : 12 500		
		Cartouche : B - Oistins Bay	1 : 15 000		
		Cartouche : C - Speightstown et Arawak Jetty	1 : 15 000		
		Édition n° 4 - 2020			
		Éditions de variantes			
6955L (6955LSH)	A0	Océan Pacifique Sud - Îles de la Société Approches des Îles de Tahiti et de Moorea - Îles de Maiao et de Tetiaroa Variante L	1 : 173 000		73
		Édition n° 5 - 2020			
7107L (7107LSH)	A0	Côte Ouest de France Port de La Trinité-Sur-Mer, Port du Crouesty - Entrée du Golfe du Morbihan Variante L	1 : 10 000		25
		Cartouche : A - Rivière de Crac'h	1 : 20 000		
		Édition n° 2 - 2020			
		Retrait			
7628 (7628.CA)	A0	Édition n° 3 - 2012			
		Retrait de variante			
7628L (7628LSH)	A0	Variante L Édition n° 3 - 2012			

Section 3.5 Autres ouvrages

N°	Titre	Édition
2047VHC	GAN-T (Version téléchargeable du GAN)	Édition 2020.

Contacts

Shom 13 rue du Chatellier - CS 92803 - 29228 BREST CEDEX 2

Information nautique rapide
Téléphone +33 (0) 2 56 31 24 24
Télécopie +33 (0) 2 56 31 25 84
Courriel gan@shom.fr

Renseignements relatifs à la publication – Téléphone 02 56 31 22 58

Pour faciliter l'accès aux informations qui permettent d'effectuer la mise à jour des documents nautiques édités par le Shom, le **Groupe d'Avis aux Navigateurs (GAN)** est diffusé sur gan.shom.fr.

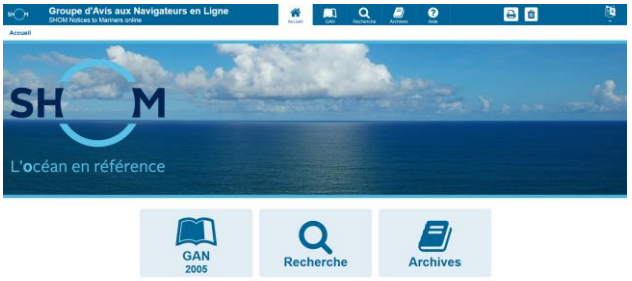

Le respect de l'origine et de l'intégrité des informations transmises est assuré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer).

Des liens permettent une navigation aisée dans un groupe entre les divers types de corrections et dans les archives. Quelques clics permettent ainsi de visualiser toutes les corrections en vigueur (postérieures au 1er janvier 1999) apportées aux cartes et ouvrages, à partir des fonctions de recherche.

Le symbole ★, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci résulte d'une information originale.

Le symbole ▲, placé devant le numéro d'un avis, indique que celui-ci est la reproduction d'un avis étranger.

Les **annexes graphiques** sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi.

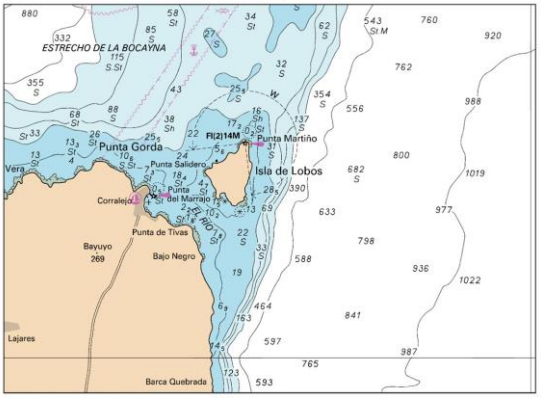

Les **calques de corrections** des cartes françaises, transcriptions graphiques des avis cartes, sont disponibles avec le GAN numérique. Ils permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.

SHOM 300 ans d'hydrographie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES